

endroits au Canada situés sur les Grands Lacs, sur les fleuves Saint-Laurent et Mackenzie et dans l'Arctique occidental. Les dispositions de la Loi ne s'appliquent pas au transport de marchandises en vrac ailleurs que sur le Mackenzie. La Commission doit déterminer si le service est nécessaire. Les taux de péage doivent être déposés, et la Commission a des pouvoirs de réglementation en la matière.

Aux termes de la Loi sur le pilotage, la Commission est autorisée à faire enquête au sujet des oppositions aux tarifs de pilotage proposés, à tenir des audiences publiques et à faire des recommandations à l'Administration de pilotage concernée. En vertu de la Loi dérogatoire sur les conférences maritimes, les transporteurs maritimes qui sont membres d'une conférence maritime doivent déposer auprès de la Commission des exemplaires de leurs accords, arrangements, contrats, contrats de clientèle et tarifs. Ces documents peuvent être soumis à une inspection publique.

La Commission est également autorisée, aux termes de la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, à examiner toute plainte alléguant qu'un tarif existant comporte une distinction injuste et à faire rapport de ses conclusions à l'Administration.

Au Canada, les lois relatives au cabotage réservent le mouvement des navires d'un point à un autre aux navires canadiens ou britanniques, selon la zone. Pour qu'un navire d'un pays étranger puisse faire du cabotage, une demande doit être présentée au ministère du Revenu national en vue d'obtenir une dispense. La Commission avise alors le ministre quant à la possibilité de recourir à un navire canadien.

Transports ferroviaires

15.2

Le système ferroviaire canadien se compose essentiellement de deux réseaux transcontinentaux, complétés par des réseaux régionaux. Le Canadien National, propriété de l'État, est le service d'utilité publique le plus vaste au Canada, et il possède le plus long réseau ferroviaire. Il dessert les 10 provinces ainsi que la région du Grand Lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest. Il exploite en plus un service de transports routiers, une flotte de caboteurs, une chaîne de grands hôtels et des stations de villégiature, un service de télécommunications et un service aérien régulier intérieur et international qui constitue une filiale autonome, Air Canada. Le Canadien Pacifique est une société par actions qui exploite un réseau ferroviaire dans huit provinces. Comme le Canadien National, à qui il fait d'ailleurs concurrence, il exploite diverses formes de transport; il possède une flotte de navires fluviaux, de long-courriers et de caboteurs, un service de camions, une chaîne d'hôtels ouverts toute l'année et des stations de villégiature, un service de télécommunications et un service aérien intérieur et international. Par l'entremise d'une filiale, la Canadian Pacific Investments Ltd., il détient d'importants intérêts dans les mines (Cominco Ltée, par exemple), le pétrole et le gaz, les produits forestiers, le secteur immobilier et les secteurs connexes, l'hôtellerie et la restauration, et la sidérurgie et les activités connexes. Le *British Columbia Railway* exploite un réseau de 2 063 kilomètres entre North Vancouver et Fort Nelson, dans le nord-est de la Colombie-Britannique. Le *Northern Alberta Railway*, qui appartient en commun au CN et au CP, couvre la région au nord d'Edmonton d'un réseau de 1 485 km. Le nord de l'Ontario est desservi par l'*Ontario Northland Railways*, société appartenant à la province, qui dispose d'un réseau de 925 km s'étendant de North Bay à Moosonee, et par la société privée *Algoma Central Railway*, qui exploite pour sa part une ligne de plus de 516 km entre Sault-Sainte-Marie et Hearst.

En outre, la *National Railroad Passenger Corp.* (AMTRAK) a inauguré entre les États-Unis et le Canada des services de passagers dont l'un relie Seattle (Wash.) et Vancouver (C.-B.), et l'autre Montréal (Qué.) et Washington (D.C.) en passant par New York, Springfield (Mass.) et les stations de villégiature du Vermont.

Sur le total des recettes des chemins de fer enregistrées au Canada en 1977, le Canadien National figure pour 53.9% et le Canadien Pacifique pour 36.0%. Le *Quebec North Shore and Labrador Railway*, construit pour transporter le minerai et les concentrés des mines de fer des régions de Schefferville et de Wabush au Québec et au Labrador vers